

SYNDICAT CNT POSTE ET TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION PARISIENNE

33 Rue des Vignoles 75020 Paris.

Tél : 06-59-52-45-81 ou 06-77-05-75-06.

**Fédération des Activités Postales, du Courrier et
des Télécommunications**

Tél. Répondeur : 05 57 89 21 72 fede.ptt@cnt-f.org



Nous vous distribuons aujourd'hui ce tract car votre établissement est une filiale du groupe ILIAD et à ce titre nous tenons à vous informer de la tentative de licenciement contre un militant du syndicat CNT de CENTRAPEL à Paris, entreprise qui dépend de FREE. Vous pouvez nous adresser vos réactions de solidarité par courrier, courriel et vous tenir informé de la suite de ce combat en consultant le site internet de la Fédération ou le blog de l'UD CNT du Val d'Oise (<http://udcnt95.eklablog.com>).

LE LICENCIEMENT COMME CADEAU DE FIN D' ANNEE

C'est devenu une spécialité de licencier les militants syndicaux pendant les fêtes chez Centrapel. Après Slimane l'an passé, c'est au tour de Jens cette année.

Toujours avec des motifs bidons pour avoir la peau de militants syndicaux, non inféodés à la boîte. Côté Répression, Centrapel tente toujours davantage en licenciant cette fois ci un salarié qui a refusé d'être un mouchard.

Les Faits : En mars 2011, un employé de retour de congés longue maladie est réintégré sur une position de travail contre indiquée par le médecin, Centrapel faisant fi de cette contre indication. Ce salarié excédé par ces agissements projette alors de simuler un malaise afin d'attirer l'attention du CHSCT et de l'inspection du travail sur ces conditions de travail qui lui sont inadaptées et dont la Société Centrapel n'a que faire.

Un mail concernant son projet circule alors naïvement. Jens et un encadrant en sont notamment les destinataires. L'encadrant fera son travail de domestique en allant aussitôt dénoncer le projet du salarié à la direction. Jens militant CNT, lui fera son travail de syndicaliste et non de mouchard en informant le CHSCT et l'Inspection du travail des conditions de travail non respectées par Centrapel. Notre Syndicat ayant une éthique et un minimum de valeurs, il n'ira pas bien sûr dénoncer à la boîte le collègue. Ce qui va lui être reproché !

Bien que les projets ne sont restés que virtuels car le salarié ne les a jamais mis à exécution, la Direction se servira néanmoins de ce prétexte pour demander le licenciement de Jens. Ce dernier étant dans leur collimateur depuis longtemps en raison de son activité syndicale. Notre camarade étant protégé par son statut de Conseiller du Salarié ne sera que suspendu en attendant la décision de l'Inspection du Travail qui, finalement, trouvant les arguments de Centrapel infondés, refusera le licenciement.

Ne renonçant pas si facilement à lâcher sa proie, Centrapel contestera la décision et portera l'affaire devant le Ministère du Travail. L'Inspectrice du Travail chargée de l'affaire de Jens sera dessaisie du dossier.

Un nouveau directeur du Ministère du Travail, nommé récemment par Xavier Bertrand

et Nicolas Sarkozy annulera la décision de l' Inspection du Travail et autorisera la société Centrapel à licencier Jens Thys. Centrapel se fera un plaisir pendant les Fêtes de Noël d'appliquer cette nouvelle décision qui lui est favorable.

Aujourd'hui Jens est donc licencié pour faute grave, sans indemnité. Pour avoir gardé le silence. Pour ne pas avoir dénoncé un collègue n'ayant d'ailleurs jamais ses projets à exécution. On nage en plein délire! Il est bien évident que les choses n'en resteront pas là. Notre syndicat n'a pas pour habitude de laisser triompher l'arbitraire . . .

**La liste des licenciements abusifs commence à être longue.
Il est plus que temps de réagir !
Car un coup contre l'un d' entre nous
Est un coup contre tous!**



Le 23 janvier 2012 un rassemblement a eu lieu devant le siège de CENTRAPEL à Paris pour dénoncer cette mesure arbitraire. D'autres initiatives sont en préparation. La lutte se mène également sur le terrain juridique. Face à l'arbitraire nous devons être solidaires en proclamant comme les manifestants du 23 Janvier :

JENS AUJOURD'HUI, DEMAIN A QUI LE TOUR ???

Pour tout contact, demande de tracts, d'informations ou pour adhérer retourner le bulletin suivant à : Fédération CNT PTT, 33 rue des Vignoles 75020 Paris. (06-02-2012)

Demande d'informations : OUI NON.

Demande d'Adhésions : OUI NON.

NOM :Prénom :

Adresse :

Code Postale :Ville :

Activité : Courrier : Colis : Enseigne : Autres :

